

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La société dénommée **TERRE DE SHIATSU**, société à responsabilité limitée au capital de 1000 € dont le siège social est à Saint André d'Apchon (42370), 6 place de l'Eglise, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon SIRET 802 044 768 000 17, Déclaration d'Activité 82 69 137 1069

Représentée par Monsieur Thierry BUENERD, gérant ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes ;

Ci-après dénommée "L'ECOLE" ;

Et Mme/M.

Ci-après nommé "L'ELEVE"

Article 1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toutes les prestations de services conclues par l'ECOLE auprès de SES ELEVES et concernent les services se rapportant aux activités de formation et cours de SHIATSU

Les modifications de ces Conditions Générales d'Abonnement sont opposables aux ELEVES à compter de leur signature.

Article 2. Inscription

La présente inscription ne sera parfaite qu'après acceptation expresse et la signature de L'ELEVE des présentes conditions générales et particulières d'abonnement.

L'ELEVE pourra valablement accéder aux cours et formations qu'après avoir remis à L'ECOLE l'intégralité du prix fixé aux conditions particulières.

Le présent contrat d'inscription est nominatif et incessible et autorise l'ELEVE à participer aux cours et formations organisés par l'ECOLE et selon un prix et des modalités financières décrites dans les conditions particulières.

Les horaires, planning et dates des cours sont fixés dans le programme. L'ECOLE pourra modifier les horaires et dates à tout moment sous réserve d'en informer ses ELEVES dans un délai raisonnable.

Article 3. Tarifs

Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la signature du contrat d'abonnement.

Les tarifs s'entendent TTC

Une facture est établie par l'ECOLE et remise à l'ELEVE lors de chaque adhésion.

Le prix des prestations et les modalités de paiement sont fixés aux conditions particulières.

Aucun remboursement de l'abonnement ne peut avoir lieu et ce pour quelque motif que ce soit sauf en cas de motif légitime.

Terre de Shiatsu – CGI 2024-2025

L'ELEVE n'a pas la possibilité de résilier le présent contrat en raison de sa non-participation aux cours fournis par l'ECOLE sauf en cas de motif légitime.

En cas de non utilisation définitive de ce droit à participer aux prestations fournis par l'ECOLE pour une cause indépendante de sa volonté, c'est-à-dire pour un motif légitime ou en cas de force majeure, l'ELEVE peut demander la résiliation de son abonnement par courrier recommandé avec avis de réception, adressé à l'ECOLE.

La résiliation est effective à l'issue d'un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de résiliation.

L'ECOLE remboursera à L'ELEVE le solde de la cotisation au prorata-temporis à compter de la date de réception de la demande de résiliation

Par motif légitime ou cas de force majeure, il est limitativement fait référence aux cas suivants :

- Maladie ou accident grave nécessitant une impossibilité de fréquenter les cours pendant plus de quarante-cinq jours justifiés par l'arrêt de travail correspondant, décès, mutation professionnelle du fait de l'employeur.

Article 4. Durée

Le présent contrat d'inscription est conclu pour une durée déterminée.

La date de début et la date de fin du présent contrat sont fixées aux conditions particulières.

Article 5. Absence de Responsabilité de l'ECOLE

L'ELEVE certifie qu'il dispose d'un certificat médical ne mentionnant aucune contre-indication à la pratique du SHIATSU.

L'ELEVE remet avant la fin de son premier mois d'inscription, un certificat médical d'aptitude à la pratique du SHIATSU daté de moins d'un mois à la date de remise. A défaut de remise du certificat médical, le membre ne pourra pas invoquer la résiliation du contrat pour cause de maladie.

Article 6. Résiliation

Il est expressément convenu qu'en cas de non-respect des obligations et conditions énoncées dans le présent contrat par l'ELEVE, notamment le défaut de paiement, le présent contrat sera résilié de plein droit, à l'initiative de L'ECOLE, un mois après une mise en demeure ou une sommation d'exécuter restée infructueuse et ce sans indemnité de part et d'autre.

Article 7. Acceptation de L'ELEVE

Les présentes Conditions Générales sont expressément agréées et acceptées par l'ELEVE, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance.

Article 8. Compétence

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Article 9. Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur siège social ou demeure respectifs.

Terre de Shiatsu – CGI 2024-2025

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSCRIPTION

NOM PRENOM

.....

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

.....

TELEPHONE PORTABLE

DOMICILE (en cas d'urgence)

EMAIL@.....

PROFESSION

DEMANDE MON INSCRIPTION EN SHIATSU AU NIVEAU : (entourer votre choix)

ANNEE 1 ANNEE 2 ANNEE 3

DEMANDE MON INSCRIPTION A : (entourer votre choix)

ATTENTION : L'inscription aux cours de shiatsu au tarif de base donne droit sans supplément au Do in /Qi Gong et méditation ainsi qu'aux cours d'anatomie et d'équilibre énergétique alimentaire

TARIF ANNUEL 2024/2025

SHIATSU

Les Cours de shiatsu comprennent Anatomie, Do In, Qi Gong, Méditation + 1 vidéo au choix des katas

AU TARIF DE BASE

1ère année à 3ème année

Tarif de base 1.890 €

AUTRES FORMATIONS

Stage SHIATSU ASSIS 550 €

Massage Métamorphique 550 €

Terre de Shiatsu – CGI 2024-2025

MODE DE REGLEMENT DES COURS SHIATSU

En 1 fois par chèque :

Montant : N° du chèque : Banque :

En 3 fois par chèque :

Montant : N° du chèque : Banque :

Montant : N° du chèque : Banque :

Montant : N° du chèque : Banque :

En 10 fois par chèque :

Le 05/10/24 Montant : N° du chèque : Banque :

Le 05/11/24 Montant : N° du chèque : Banque :

Le 05/12/24 Montant : N° du chèque : Banque :

ETC

Lieu des cours de shiatsu :

Théâtre du Mouvement 3 Rue Ste Marie des Terreaux 69001 Lyon

Horaire : De 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Date : 1 samedi tous les 15 jours – voir calendrier sur site internet et en pièce jointe,

Du 28 septembre 2024 au 14 juin 2025

Date et horaires des cours complémentaires au shiatsu :

Selon calendrier du programme de formation sur le site de l'école

Attention les dates peuvent être changées

COMPOSITION DU DOSSIER :

1 photographie récente (juste pour les élèves de 1ère année) lors de la constitution du dossier

Le certificat d'aptitude à la pratique du shiatsu (de moins de 3 mois)

La fiche de renseignement remplie, datée et signée ainsi que le paiement

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Règlement de l'inscription :

L'inscription comprend la cotisation + Les différents documents polycopiés

Signature : L'ECOLE

L'ELEVE